

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Introduction d'ourses dans les Pyrénées : les élus refusent L'interdiction de la montagne aux promeneurs et la disparition du pastoralisme

**Serge LEPELTIER**, ministre de l'Ecologie et du Développement durable, et **Dominique BUSSEREAU**, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité ont reçu le **25 avril une délégation de l'ANEM**, emmenée par **François BROTTES**, président, et **Martial SADDIER**, secrétaire général, composée d'**élus des Pyrénées**<sup>1</sup>.

Suite à l'annonce de l'introduction de 15 ourses dans les Pyrénées, la délégation a témoigné de **l'émotion de la population et des élus**, attestée par des centaines de délibérations de refus des conseils municipaux. Elle a regretté l'absence de concertation réelle avec les représentants de l'Etat dans le massif, avant toute décision de réintroduction massive.

Face au **risque sérieux d'embrassement**, les élus ont souligné **l'absence de réponse aux questions posées par le comité de massif le 11 février dernier**, mettant l'accent sur :

- ♦ Le **problème de la sécurité** des personnes et des troupeaux, ainsi que du **libre accès à la montagne**,
- ♦ La question de la **responsabilité administrative et pénale des maires**, notamment à la lumière des procès en cours,
- ♦ La **compensation intégrale** des nouvelles contraintes sur le **pastoralisme**, activité vitale pour la montagne, et dont le coût doit avoir une **visibilité réelle pour la nation**.

Serge LEPELTIER a affirmé **l'irréversibilité de la décision de l'Etat en faveur de l'introduction** d'un nombre significatif d'ourses, la **concertation** ne portant **que sur les modalités**. Néanmoins, il s'est déclaré très sensible aux témoignages, les éléments apportés devant s'intégrer dans la concertation en cours.

Dominique BUSSEREAU, s'est dit favorable à une ruralité active, particulièrement en matière agricole et pastorale, celle-ci n'ayant pas à supporter les conséquences liées à l'introduction de prédateurs. **Les mesures** concrètes de **compensation** (d'indemnisation des dégâts mais aussi du surcroît de travail) supposent que son ministère se voit accorder les **moyens financiers correspondants**. Raphaël BARTOLT, directeur de cabinet de Marie-Josée ROIG, ministre déléguée à l'intérieur, a souligné l'atténuation de la responsabilité des maires, celle-ci pouvant être mise en cause malgré tout.

Face aux demandes de mesures concrètes et constructives des élus pyrénéens, **Serge LEPELTIER** s'est engagé à travailler sur les questions de l'agriculture et de la responsabilité pénale des élus au regard de la loi FAUCHON ainsi que sur les **zones interdites aux promeneurs**, notamment en raison de la dangerosité des ourses suitées, le ministre ayant affirmé qu'il **ne peut y avoir de zones réservées à l'ours**. Il a **proposé une nouvelle rencontre** à la délégation, avant fin mai, à la fin de la concertation et de la mission de deux inspecteurs généraux de l'environnement et de l'agriculture.

En remerciant le ministre de sa franchise, **le président BROTTES a exprimé la déception des élus compte-tenu de l'absence de réponses concrètes** aux questions posées en février face à une **décision présentée comme définitive**.

**Contact** : Pierre BRETTEL, Délégué général      Tél : 01 45 22 15 13      courriel : p.bretel@anem.org

<sup>1</sup> Chantal ROBIN-RODRIGO, députée des Hautes-Pyrénées, Louis ALTHAPÉ, maire de Lanne en Baretous (Pyrénées-Atlantiques), Augustin BONREPAUX, député-président du conseil général de l'Ariège, Jean-Louis IDIART, député de la Haute-Garonne, Jean LASSALLE, député-maire des Pyrénées-Atlantiques, François MAÏTIA, conseiller régional d'Aquitaine et président de la commission permanente du massif des Pyrénées.